

Céret, le 3 décembre 2021

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

Jeudi 9 décembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des délégations au Maire

FINANCES

- ✓ Budget Principal – Décision modificative n°4
- ✓ Budget Principal – Demande d'admission en non-valeur – Produits irrecouvrables
- ✓ Budget Principal – Ouverture de crédits anticipée – Exercice budgétaire 2022
- ✓ Budget annexe du Centre de Tri – Transfert de l'excédent du budget annexe vers le budget principal
- ✓ Budget annexe du camping – Couverture du déficit par le budget principal de la commune
- ✓ Frais de missions des élus – Modification de la délibération n°4 du 23/9/20
- ✓ Centre communal d'action sociale – Fixation de la participation 2021
- ✓ Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- ✓ Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz
- ✓ Instauration du principe de la redevance règlementée pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux
- ✓ Demande de financement dans le cadre de l'appel à projet 2021 – Mesure 16.7 du programme de développement rural – Ingénierie territoriale – Volet développement rural et agricole

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ✓ Conseil Départemental – Projets d'aménagements entre les RD115 et RD616 - organisation d'une votation citoyenne

PATRIMOINE

- ✓ Don d'œuvres d'art à la commune
- ✓ Forêt communale – Certification de la gestion forestière durable des forêts

PERSONNEL

- ✓ Tableau des effectifs – création d'un poste d'Ingénieur
- ✓ Passage aux 1607 heures – Cycles de travail

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- ✓ Communauté de communes du Vallespir – convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location et la maintenance du parc de photocopieurs.

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



Michel COSTE

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.